

3 informations startup à retenir ce 16 octobre 2018

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations startup à côté desquelles il ne faut pas passer.

Temps de lecture : minute

16 octobre 2018

E-santé: la méditation désormais remboursée par Alan

Le partenariat entre l'assurance santé en ligne [Alan](#) et l'application de méditation [Petit BamBou](#) permettra aux assurés d'être remboursés à hauteur de 25 euros pour tout abonnement de 6 mois ou d'un an souscrit entre le 1er novembre et le 30 avril 2019. Par cette offre, Alan se présente comme étant la première mutuelle à rembourser les séances de méditation individuelles. Des études montrent que cette pratique permet d'améliorer la santé et de lutter contre la dépression, l'anxiété ou encore la douleur chronique.

E-TONOMY 2018: Trois startups au service des handicapés récompensées

La 2ème édition du Salon [E-TONOMY](#) a récompensé trois jeunes pousses pour leur projets "d'innovations utiles" en faveur des personnes en situation d'handicap et/ou en perte d'autonomie : [Aurizone](#) pour son GPS d'intérieur destiné à la mobilité des personnes mal-voyantes, [ID1](#) pour sa carte d'identité santé sous forme de QR permettant de vérifier à distance les soins de la personne aidée et [FACIL'iti](#) qui a adapté l'affichage d'un

site Web en fonction des besoins de confort visuel, moteur et/ou cognitif de l'internaute. En outre, AgentT, une startup qui développe un test prédictif de la maladie d'Alzheimer a reçu le "trophée coup de coeur du jury". INVIE, l'initiateur du salon, vise à promouvoir des solutions, des services, des outils techniques et technologiques visant à améliorer le quotidien de ces personnes à travers l'attribution de trophées pour les meilleurs projets.

Engie signe un partenariat avec Ledger

Engie a signé un contrat avec Ledger, licorne française spécialiste de la cybersécurité, afin de renforcer la sécurité autour de ses boîtiers de traçabilité d'énergie renouvelable. Ledger fournira des boîtiers sécurisés, via la blockchain, au groupe énergétique, qui seront installés sur les éoliennes, panneaux solaires et installations hydroélectriques. Les boîtiers seront mis en circulation à partir de 2019, avec un objectif de 1.000 installations sur la première année, et 100.000 à horizon 2023.

Information AFP

Article écrit par Ny Ando Randrianarisoa